

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté, Égalité, Fraternité

Département du Morbihan  
Arrondissement de PONTIVY  
Canton de PLOERMEL  
Commune de MOHON

Décision numéro 22/2024 du 23 mai 2024

OBJET : PASSATION D'UN MARCHÉ DE FOURNITURES EN PROCEDURE ADAPTEE AVEC LA SOCIETE SIGNAUD GIROD POUR L'ACHAT DE FOURREAUX POUR LES PANNEAUX DE SIGNALISATIONS DANS LE CADRE DE LA MISE EN PLACE DE LA BASE D'ADRESSE LOCALE

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-22 et L 2122-23,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 08 septembre 2023 (rubrique N° 4), portant délégations de pouvoirs au Maire par le Conseil Municipal et lui permettant notamment de préparer, passer, exécuter et régler les marchés de fournitures qui peuvent être passés en procédure adaptée dans la limite de 20 000 euros HT,

Vu la délibération N° 2022-06-17-04 du 17 juin 2022 relatif à la publicité des actes des Collectivités Territoriales décidant de la publication sur le site internet de la Commune ([www.mohon.fr](http://www.mohon.fr)) des actes réglementaires pris par les Autorités Communales à compter du 1er juillet 2022,

Considérant qu'il convient de procéder à l'achat de fourreaux pour les panneaux de signalisations suite à la mise en place de la base d'adresse locale,

Vu la proposition de la société SIGNAUX GIROD en date du 22 mai 2024,

DECIDE

Article 1<sup>er</sup> : Il est passé un marché de fournitures avec la société SIGNAUX GIROD de St Gilles (35) pour l'achat de fourreaux pour les panneaux de signalisations dans le cadre de la mise en place de la base d'adresse locale. Le coût s'élève à 194,97 € HT.

Article 2 : La présente décision sera inscrite au registre des décisions municipales de la Commune et un extrait sera publié sur le site internet [www.mohon.fr](http://www.mohon.fr) Date de mise en ligne : 23 mai 2024

Fait à Mohon le 23 mai 2024

Le Maire,  
Francis MAHIEUX

Le Conseil Municipal sera informé à la prochaine séance

